



litige avec agence immobilière

Par **recouderc**, le **15/02/2011** à **22:28**

Bonjour,

Mes parents ont un bien en location géré par une agence immobilière. Lors d'un changement de locataire et après de gros travaux le bien est de nouveau loué, mais l'agence n'a pas tenu compte de la volonté de mes parents. Ceux-ci avaient fixé à cette agence le montant souhaité de la nouvelle location.

L'agence a fait signer un bail au nouveau locataire en dessous de ce tarif et met mes parents devant le fait accompli.

Mes parents n'avaient pas fait d'écrit et l'agence plaide l'incompréhension. Que peut-on faire, est-on obligé d'accepter ce bail?